

Colloque « Améliorer l'évaluation socioéconomique des opérations d'aménagement urbain et des effets de santé des investissements publics »

10 mars 2022

Ouverture par Gilles de Margerie, commissaire général de France Stratégie

Bonjour à toutes, bonjour à tous, bienvenue à ce colloque consacré à l'amélioration de l'évaluation socioéconomique des opérations d'aménagement urbain et de la prise en compte des effets de santé dans les investissements publics.

Nécessité de l'évaluation socioéconomique

Quelques mots de contexte pour rappeler pourquoi ce sujet de l'évaluation socioéconomique des investissements publics est si important, et pourquoi il est si important de constamment faire progresser les méthodes d'analyse – c'est l'objet de notre réunion d'aujourd'hui –, l'utilisation de ces méthodes et, surtout, la prise en compte de leurs résultats.

Les investissements publics représentent, en France comme dans tous les pays développés, une part significative des investissements nationaux. Ils façonnent à long terme le pays, sa croissance, la qualité de son environnement et sa capacité à affronter les défis futurs. Au moment où le monde, l'Union européenne et la France s'engagent dans des projets d'investissements majeurs pour aller vers la décarbonation de nos économies, ces questions sont plus que jamais d'actualité.

Le choix d'aujourd'hui d'un investissement efficace conditionne donc le développement de demain. Mais les investissements publics ont une caractéristique singulière : on ne peut se contenter, pour les évaluer, d'un compte de résultat et d'un bilan. Il faut une capacité à prendre en compte les externalités qu'ils engendrent.

Une politique publique ambitieuse d'investissement d'un État ne peut être engagée avec succès sans s'appuyer sur des évaluations *ex ante* susceptibles d'éclairer la décision publique. Celles-ci seront d'autant plus pertinentes qu'elles se fondent sur des méthodologies robustes, éprouvées et partagées par les différents acteurs pour objectiver l'ensemble des effets attendus d'un projet. En chiffrant les coûts et les avantages que peuvent induire les investissements publics, l'évaluation socioéconomique apporte un éclairage essentiel aux décideurs publics.

Obligation réglementaire

L'État a engagé une réforme significative pour améliorer la gestion publique, en donnant toute sa place à l'évaluation socioéconomique dans sa politique d'investissement.

La loi n° 2012-1558 (article 17) de programmation pluriannuelle des finances publiques du 31 décembre 2012 a instauré, pour tous les projets d'investissements civils financés par l'État, ses établissements publics, les établissements publics de santé ou les structures de coopération sanitaire, une exigence d'évaluation socioéconomique préalable. Le décret n° 2013-1211 du 23 décembre 2013 précise que cette obligation concerne les projets dont le financement apporté par l'État et ses établissements publics est supérieur à 20 millions d'euros. Pour les projets les plus importants, i.e. ceux dont le financement de l'État et de ses établissements dépasse 100 millions d'euros, le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) pilote une contre-expertise indépendante de l'évaluation socioéconomique *ex ante* réalisée par le porteur de projet.

Cela faisait des décennies que ce type de démarche se pratiquait – en particulier pour la prise en compte des externalités dans les décisions concernant les infrastructures de transport. Mais la loi et le décret, en systématisant l'approche, ont conduit à accélérer la prise de conscience de la nécessité de construire de manière structurée les méthodes d'évaluation à utiliser.

Installation du comité d'experts

Fin 2016, France Stratégie et le SGPI ont décidé d'installer le Comité d'experts des méthodes d'évaluation socioéconomique des projets d'investissements publics, que préside Roger Guesnerie, professeur émérite au Collège de France, président honoraire de Paris School of Economics. Ce comité a pour ambition de créer une culture commune de l'évaluation des projets d'investissement en veillant à établir des méthodologies générales et sectorielles et à associer les différentes administrations, des experts des différents domaines d'application et des économistes. Le comité se voit confier quatre missions :

- préciser les règles méthodologiques de l'évaluation socioéconomique ;
- définir les études et recherches nécessaires à entreprendre à cette fin ;
- renforcer l'usage du calcul socioéconomique en l'adaptant pour répondre aux difficultés rencontrées dans son application ;
- contribuer à vulgariser et à promouvoir la pratique du calcul socioéconomique.

Colloques sur l'évaluation socioéconomique

L'organisation des colloques sur l'évaluation socioéconomique est une des missions du comité d'experts. Ces colloques ont été initiés par le Secrétariat général pour l'investissement, France Stratégie et le Conseil général de l'environnement et du développement durable, sous la présidence de Roger Guesnerie, président du comité d'experts.

Ces colloques visent à éclairer les décideurs publics et les publics sur la démarche en matière d'évaluation socioéconomique.

Ce dixième colloque est co-organisé avec le CGDD (commissariat général au développement durable) et la DGALN/DHUP (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature ; direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages). Il présente les rapports des deux groupes de travail qui ont analysé l'application de l'évaluation socioéconomique aux opérations d'aménagement urbain et aux effets de santé des projets d'investissement public. Je veux remercier chaleureusement leurs présidents et leurs rapporteurs, – Sabine Baïetto-Beysson et Olivier Coutard pour les opérations d'aménagement, Lise Rochaix et Benoît Dervaux, avec Bénédicte Meurisse et Alice Robinet, pour la prise en compte des impacts santé.

À chaque fois, de très nombreux experts ont participé – la force de nos approches nous paraît, depuis le début, résulter de la multiplicité des talents qu'elles réunissent, et qui, ensemble, font avancer la réflexion. Merci à tous.

Je passe la parole à Marc-Antoine Lacroix, qui représente le SGPI. Marc-Antoine, c'est à vous.